

La profession de masseur-kinésithérapeute



Le masseur-kinésithérapeute

- Est un **professionnel de santé** qui traite les troubles du mouvement ou de la motricité de la personne, les déficiences ou les altérations des capacités fonctionnelles à tous les âges de la vie.
- Il prodigue des soins et de la rééducation dans l'objectif de la réadaptation des personnes.
- **Thérapeute du mouvement, par le mouvement**, ses techniques sont souvent manuelles, et exigent un **contact physique** avec le patient.
- **Le contact humain**, le sens relationnel sont au premier plan, de même que les capacités de communication.
- La pratique de la masso-kinésithérapie comporte aussi **la promotion de la santé, la prévention, la participation à la formation initiale et continue et la recherche**.
- Le sens du bien commun, les qualités pédagogiques, l'esprit critique et la rigueur scientifique sont indispensables à l'exercice du métier.

La formation en Masso-kinésithérapie

- La formation se déroule dans les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK), durant 4 années d'études, après une 1^{ère} année universitaire via le parcours d'accès spécifique santé ou via une licence à accès santé.
- La formation en IFMK permet d'acquérir les compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux missions du masseur-kinésithérapeute.

Trois Instituts de formation en masso-kinésithérapie sur l'académie de BORDEAUX

- L'IFMK du CHU de BORDEAUX accueille en 1^{ère} année une promotion de 45 étudiants dont 43 de l'université de Bordeaux ou universités partenaires, et 2 étudiants de l'université de Nouvelle Calédonie.
- L'IFMK du CH de DAX accueille en 1^{ère} année une promotion de 30 étudiants.
- L'IFMK de la Croix Rouge à BÈGLES accueille en 1^{ère} année une promotion de 35 étudiants.
- **2 places supplémentaires (hors quota) pour des sportifs de Haut Niveau, sont à répartir en fonction des besoins spécifiques des étudiants, sur deux des trois instituts**
- Au total, les capacités d'accueil des 3 IFMK sont de 112 places
- **Quelque soit le statut**, l'entrée en formation n'est possible que selon deux voies :
 - Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)
 - Une licence à Accès Santé (LAS)

Modalités d'accès en formation de Masso-Kinésithérapie via PASS

Sur Parcoursup, inscription en PASS à l'Université de BORDEAUX, en choisissant parmi les différentes options disciplinaires de licence :

- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Sciences de la Vie
- Philosophie
- Psychologie
- Économie-gestion
- Droit
- Chimie
- Physique-chimie

A noter : Il n'est pas possible de redoubler le PASS : en cas de validation de l'année mais sans intégration en IFMK, l'étudiant poursuit en L2 dans la discipline préalablement choisie et travaillée durant l'année de PASS.

Modalités d'accès en formation de Masso-Kinésithérapie en LAS

- L'inscription en 1^{ère} année de licence **LAS proposée par l'académie de BORDEAUX**, se fait sur Parcoursup.
- Différentes licences LAS sont proposées par l'Université de Bordeaux, ses antennes (Périgueux, Agen), l'Université Bordeaux Montaigne, et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour :
 - STAPS
 - Sciences de la Vie
 - Philosophie
 - Psychologie
 - Économie-gestion
 - Droit
 - Chimie
 - Physique-chimie
- **A noter : quelle que soit la LAS choisie, il n'est possible de se présenter que 2 fois aux épreuves de santé.**

Un accès en formation sélectif

Le nombre de places en formation de MK est limité car le nombre de places pour les trois instituts de l'académie de BORDEAUX est de 108 :

- Par accès PASS : 54 places en formation en Masso-Kinésithérapie réparties au pro-rata de leur capacité d'accueil dans l'un des 3 instituts, BORDEAUX, BEGLES ou DAX
 - Par accès LAS : 54 places en formation en Masso-Kinésithérapie réparties au pro-rata de leur capacité d'accueil dans l'un des 3 instituts, BORDEAUX, BEGLES ou DAX
- + 2 places via PASS ou LAS, pour les sportifs de haut niveau.

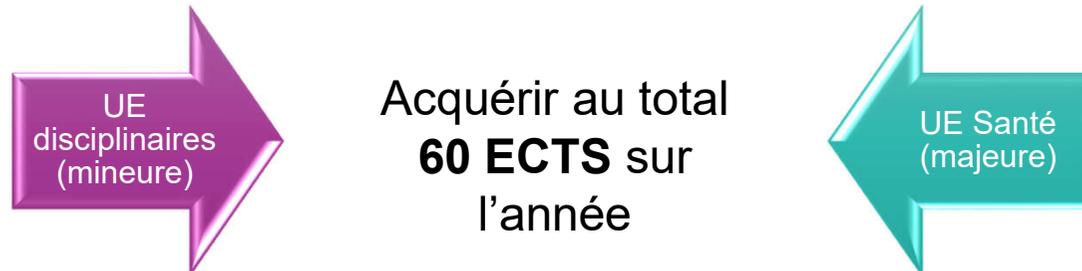
A noter : quelque soit la voie d'accès ou le statut, le choix de l'institut de formation se fait par ordre de mérite au regard des résultats aux examens.

La 1^{ère} année de licence PASS ou LAS

- L'année de licence en PASS ou en LAS comporte des unités d'enseignements à valider pour obtenir les crédits européens correspondants (European Credit Transfer System) indispensables à la validation de l'année :
 - 1 semestre universitaire validé = 30 ECTS acquis
 - 1 année universitaire validée = 60 ECTS acquis
- L'étudiant qui valide son année de licence, même s'il ne peut intégrer la formation en santé de son choix, acquiert 60 ECTS et progresse dans son cursus universitaire en passant en 2^{ème} année de licence.
- S'il ne valide pas la 1^{ère} année de PASS, il devra s'inscrire en 1^{ère} année de l'une des licences générales partenaires, et ne pourra présenter sa candidature qu'après avoir validé 120 ECTS (soit en fin de 2^{ème} année de licence).

Présentation des unités d'enseignements du PASS accès MK

- L'étudiant construit son parcours, en tenant compte de son option disciplinaire, et de la ou des filières santé auxquelles il envisage de candidater



- Certaines des UE Santé obligatoires sont communes avec les filières MMOP et d'autres sont spécifiques à la filière K :
 - Tronc commun
 - UEs 6, 10 : exigées par la filière K, communes avec d'autres filières
 - UEs 21 à 24 : exigées par la filière K, spécifiques → **UE 22** au 1^{er} semestre
- Restent à choisir des UE complémentaires à valider pour acquérir au total 60 ECTS sur l'année. Elles sont choisies en fonction du souhait de préparer l'entrée dans une ou plusieurs autres formations que MK.

A noter : selon la discipline mineure préparée, **en cas de souhait de présenter l'accès à d'autres filières**, il peut être nécessaire de valider **des UE obligatoires supplémentaires, donc d'acquérir plus de 60 ECTS durant l'année de PASS.**

Organisation des enseignements à suivre en LAS

- **L'étudiant doit valider les UE de l'année de licence correspondant à la discipline choisie**

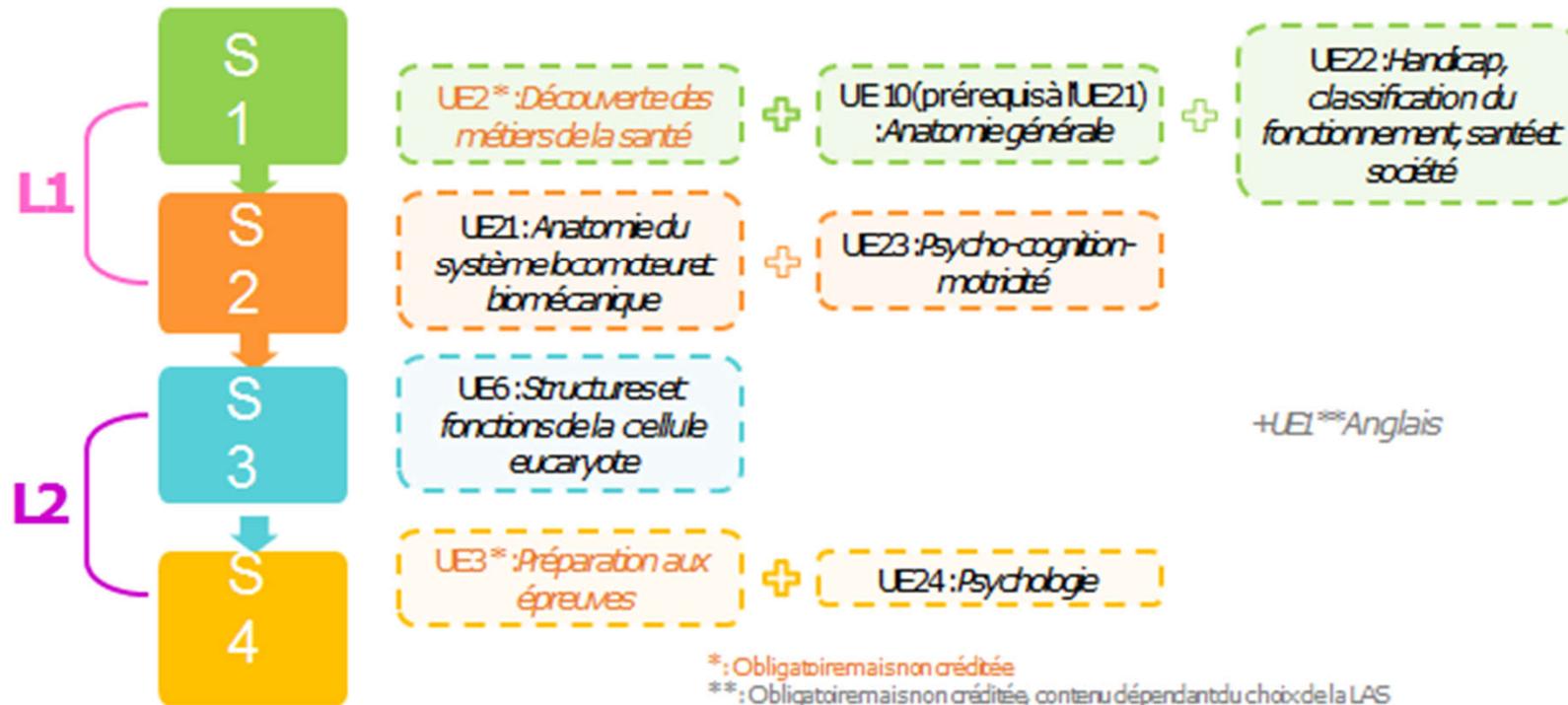
A noter : Le choix de la discipline est très important car les notes de ces UE disciplinaires compteront de façon prépondérante dans les résultats.

- **Il doit aussi valider les 6 UE Santé obligatoires :**
 - UE6 : Structure et fonctions de la cellule eucaryote (3 ECTS)
 - U10 : Anatomie générale (3 ECTS)
 - UE21 : Anatomie du système locomoteur et biomécanique (3 ECTS)
 - UE22 : Handicap, classification du fonctionnement, santé et société (3 ECTS)
 - UE23 : Psycho-cognition-motricité (3 ECTS)
 - UE24 : Psychologie (3 ECTS)

Attention ! Le travail étant conséquent, il pourra être nécessaire d'envisager de se présenter à l'entrée en IFMK en préparant les UE santé sur 2 années de licence (LAS 1 + LAS 2 par exemple).

Exemple de répartition de validation des UE en LAS

Exemple de répartition des UE Santé Kiné sur 2 ans :



Une fois admis en IFMK...

- L'inscription dans l'institut de son choix se fait par ordre de mérite.
 - Attention : pour tous les IFMK, l'admission définitive en formation est subordonnée :
 - A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
 - A la production, au plus tard le 1^{er} jour de stage, d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.
- 

La formation de masseur-kinésithérapeute

- Elle prépare au Diplôme d'État
- Elle dure 4 années réparties en deux cycles :
 - Le premier cycle (1^{ère} et 2^{ème} années) apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie.
 - Le deuxième cycle (3^{ème} et 4^{ème} années) organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.
- Les stages sont réalisés dès la 1^{ère} année sur les lieux d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes :
 - En 1^{ère} année sur des périodes de deux à quatre semaines
 - En 2^{ème} et 3^{ème} années, deux périodes de six semaines chaque année
 - En 4^{ème} année, un stage de 12 semaines.

Objectifs de la formation

- **Former des professionnels :**
 - Compétents,
 - Réflexifs,
 - Autonomes,
 - Responsables.
- **Acquérir les 11 compétences requises pour l'exercice du masseur-kinésithérapeute :**
 - Permettant de répondre aux besoins et aux demandes de santé des personnes et de la population
 - Certaines sont spécifiques, telles que :
 - Elaborer un diagnostic kinésithérapique
 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
 - Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
 - D'autres sont communes à toutes les professions de santé, telles que :
 - Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

La formation est organisée selon 3 axes

Les apports en connaissances

- Comportant les unités d'enseignement (UE) dans différents domaines de savoirs :
 - Des savoirs fondamentaux enseignés par les universitaires
 - Des savoirs relatifs aux sciences et ingénierie en kinésithérapie
 - Des savoirs méthodologiques
- Intégrant un travail de recherche personnel de la part de l'étudiant

Le développement des compétences

- À partir des situations professionnelles et des activités travaillées en stage

Une construction professionnelle par une réflexion permanente

- Les étudiants apprennent à réaliser des liens entre les enseignements et les situations vécues, ce qui favorise la construction de nouveaux savoirs issus de l'expérience tout au long de la formation

Il faut se souvenir que le masseur-kinésithérapeute...

- A des missions autres que les soins :

Selon les secteurs d'activité où il exerce et les besoins rencontrés, il participe à différentes actions :

- d'éducation,
 - de prévention,
 - de dépistage,
 - de formation,
 - d'encadrement.
-
- Le masseur-kinésithérapeute a aussi des devoirs, et doit respecter le Code de Déontologie de la profession :
 - Au service de l'individu et de la santé publique, il exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité.
 - **Il respecte, en toutes circonstances, les principes de moralité, de probité et de responsabilité indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie.**

L'exercice professionnel

- Conditionné par l'obtention du Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute (DEMK) délivré lorsque toutes les compétences ont été acquises.
- L'exercice professionnel peut être salarié, libéral ou mixte mais toujours au service des personnes soignées, en lien avec les autres professionnels.

Perspectives

- Le DEMK est reconnu à un grade de Master.
 - A l'issue de la formation initiale, les diplômés peuvent suivre des formations continues dans les différents domaines, en fonction de leur mode d'exercice et des besoins spécifiques des patients qu'ils suivent.
 - Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent, par la formation, devenir cadres de santé et évoluer vers des fonctions de management ou de formation.
 - Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent aussi poursuivre un cursus universitaire pour se diriger vers un doctorat et la recherche.
- 